

# ALLIANCE DES GARDIENS DE MÈRE NATURE



L'Alliance des Gardiens de Mère Nature (AGMN) est un mouvement international pour la paix unissant sur la planète entière les peuples indigènes et leurs alliés pour veiller à la protection du vivant et des générations futures.

Depuis sa constitution en 2015, à l'occasion de la COP 21, l'AGMN s'est renforcée avec sa **première Grande Assemblée**, en octobre 2017 à Brasilia. Cet événement historique a rassemblé **200 représentants indigènes issus de 80 peuples** et des défenseurs de la nature venus de plus de **25 pays**, grâce aux milliers de donateurs francophones de l'appel au financement participatif *Rejoignez les Gardiens de la Terre*, à l'été 2016. Adoptée à l'issue de la Grande Assemblée, la **Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère**, restituée dans ces pages, est donc une extraordinaire œuvre collective, une feuille de route inspirante pour l'humanité, que tous ceux qui rejoignent l'Alliance sont appelés à promouvoir et appliquer.

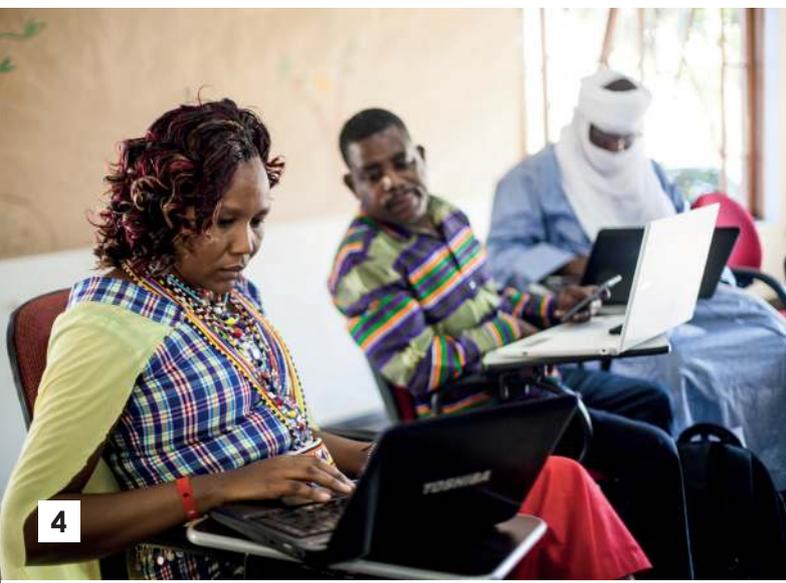
Initiée par des chefs indigènes traditionnels issus de peuples forestiers, l'AGMN a choisi tout naturellement pour premier chantier le développement d'un plan global de protection des forêts, de leur biodiversité, de leurs cours d'eau et des peuples indigènes ou riverains qui en dépendent et veillent sur elles. Il s'agit de valoriser la diversité culturelle, les savoirs et d'apporter des alternatives viables aux fausses solutions mises en place par les États ou les corporations pour combattre les changements climatiques. Nous aurons besoin de tous pour que les forêts et les autres écosystèmes soient reconnus par l'humanité en tant que sanctuaires, dont les peuples indigènes ou traditionnels seront les gardiens.

La jeunesse est prête, nous le sommes aussi!  
Mettons-nous au travail et protégeons ensemble notre avenir commun.

## SOMMAIRE

▶ Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère	4
▶ Fédérer l'action citoyenne autour d'un projet international de sanctuarisation des forêts	10
▶ Chronologie	12
▶ Crédits et remerciements	15







# DÉCLARATION DE L'ALLIANCE DES GARDIENS ET ENFANTS DE LA TERRE MÈRE

***Un appel mondial aux États et à l'humanité pour la préservation de la vie sur notre planète et celle des générations futures.***

Réunis en Assemblée Constitutive de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature le 28 novembre 2015 à Paris, les représentants des peuples autochtones, personnalités et organisations non-gouvernementales du monde entier ont rappelé :

- que les peuples autochtones représentent plus de 370 millions de personnes réparties dans plus de 70 pays et sur 5 continents,
- qu'ils forment plus de 5 000 groupes différents et parlent plus de 4 000 langues.

À l'issue de cette Assemblée Constitutive, l'Alliance a émis dix-sept propositions.

Invités par les leaders indigènes du Brésil, les représentants des peuples autochtones et leurs alliés se sont de nouveau réunis à Brasília du 11 au 16 octobre 2017 avec pour objectif de consolider les principes énoncés dans ces dix-sept propositions.

Cette seconde Assemblée entend porter la voix des peuples autochtones et de leurs alliés en exhortant l'humanité à prendre les mesures de protection nécessaires au respect du caractère sacré de l'eau, de l'air, de la terre, du feu et du cycle de la vie.

Considérant que le changement passe nécessairement par la reconnaissance des Droits de la Nature ou des Droits de la Terre Mère, ainsi que par l'adoption d'un corpus de règles visant à reconnaître aux écosystèmes des droits égaux à exister, à prospérer et à se régénérer.

Considérant qu'il est nécessaire de transformer notre approche de la nature en l'envisageant non comme une propriété mais comme un sujet de droit.

Considérant que la reconnaissance de ces droits ne peut advenir sans un changement de paradigme, et notamment par la remise en cause de la conception anthropocentrique et pyramidale du monde.

En conséquence de quoi, ils alertent les États et l'humanité en adoptant la déclaration suivante :

Nous, Gardiens et Enfants de la Terre Mère, peuples autochtones et partenaires alliés, avons tenu notre deuxième assemblée et nos prophéties, notre sagesse, nos analyses, nous ont permis de constater que la vie sur la Terre Mère est en danger et que l'heure d'une grande transformation est arrivée.

Les peuples autochtones ont toujours pris soin de la Terre Mère et de l'humanité. Nous souhaitons qu'il en soit encore ainsi, avec le soutien des peuples du monde. Les prophéties autochtones nous donnent la responsabilité de dire au monde que nous devons vivre en paix les uns avec les autres et avec la Terre Mère, pour s'assurer d'être en harmonie avec ses lois naturelles et celles de la création. Nous appelons à des solutions concrètes qui reconnaissent les droits des peuples autochtones. Nous appelons les dirigeants du monde, les États, les Nations unies et la société civile à amorcer une réflexion visant à abandonner progressivement les systèmes juridiques hérités de l'époque coloniale pour les remplacer par de nouveaux, traitant la Nature, la Terre Mère en tant qu'entité porteuse de droits fondamentaux. Nous devons évoluer vers un paradigme reposant sur la pensée et la philosophie indigènes, qui accorde des droits égaux à la Nature et qui honore l'interrelation entre toute forme de vie et la préservation de la Terre Mère. Il n'y a pas de séparation entre les droits des peuples autochtones et les droits de la Terre Mère.

Par conséquent, nous appelons tous les États et l'humanité à :

- ▶ **1. Prendre des mesures pour appeler les Nations unies et les gouvernements nationaux et locaux, y compris les structures de gouvernance des peuples autochtones, à adopter la Déclaration universelle des droits de la Terre Mère**, proclamée par 35 000 personnes, représentants et délégués à la Conférence des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère, à Cochabamba en Bolivie, en avril 2010. Cette déclaration est un appel énonçant des principes fondamentaux et universels avec pour objectif de parvenir à la reconnaissance des droits de la Terre Mère et de tous ses êtres vivants pour poser les fondations d'une culture du respect nécessaire au bien vivre (*Buen Vivir*), et unir tous les habitants de la Terre autour d'un intérêt commun et universel : la Terre Mère est vivante, elle est notre maison commune et nous devons la respecter, prendre soin d'elle et des générations futures.
- ▶ **2. Mettre en œuvre et confirmer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2007, en réponse aux recommandations de la Conférence des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Ratifier et appliquer strictement la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, adoptée en 1989.

- ▶ **3. Engager tout gouvernement et toute entreprise à obtenir le consentement des peuples autochtones, conformément aux principes du Consentement libre, informé et préalable (CLIP)**, grâce à une décision collective suivant leurs propres procédures, avant l'approbation de n'importe quel projet affectant leurs terres et leurs territoires, et à reconnaître aux peuples autochtones le droit de refuser tout projet ayant un impact sur leurs peuples et leurs vies, y compris les industries polluantes toxiques, ou agro-industrielles, ou les activités extractives, incluant les mines souterraines ou sous-marines, après évaluation des impacts sur les zones sacrées, sur la culture et sur la santé de l'homme et de l'environnement. Les peuples autochtones auront le droit de révoquer à tout moment le consentement qui aurait été accordé.
- ▶ **4. Mettre en œuvre une transition juste, à l'échelle étatique et locale, en tenant compte des savoirs traditionnels et sacrés des peuples autochtones, pour passer de l'économie des combustibles fossiles à une énergie 100 % propre et renouvelable**, et laisser sous terre ou au fond des océans tous les matériaux terrestres dont la combustion libère des gaz qui changent le climat. Nous exigeons également l'interdiction de toute nouvelle exploration et exploitation de pétrole, de sables bitumineux, de gaz et pétroles de schiste, de la fracturation hydraulique, du charbon, de l'uranium, du gaz naturel, y compris pour les infrastructures de transport.



► **5. Agir pour améliorer l'Accord de Paris sur le climat de 2015 au sujet des droits et des besoins des peuples autochtones.**

La principale préoccupation des peuples autochtones et de leurs alliés est que cet accord n'est pas assez solide. Il doit élever ses ambitions en étant renforcé par des mesures concrètes, afin de ne pas se contenter des projections sur les réductions volontaires des émissions, qui conduiront à une augmentation moyenne de la température mondiale supérieure à 3-4° C. Les peuples autochtones éduqueront leurs communautés et élaboreront des stratégies pour prendre des mesures en réaction aux constats suivants : l'Accord de Paris est un accord commercial qui ne fait que privatiser, transformer en marchandise et vendre des crédits compensatoires pour les océans, les forêts et les terres agricoles, permettant aux plus grands émetteurs de gaz à effets de serre, non seulement d'acheter le moyen d'échapper aux impératifs de réduction de leurs émissions, mais aussi d'en tirer profit ; l'Accord propose une transition énergétique reposant sur d'autres énergies polluantes et destructrices, notamment la fracturation

hydraulique, l'énergie nucléaire, les agrocarburants, la séquestration du carbone et d'autres propositions technologiques qui posent de sérieux risques écologiques ; étant donné que le texte opérationnel de l'Accord omet toute mention aux droits de l'homme et aux droits des peuples autochtones, il est nécessaire de travailler à l'élaboration de protocoles avec les États afin d'inclure les connaissances traditionnelles dans les réunions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; enfin, l'Accord ne prend en considération ni le devoir de réparation des pays du Nord envers les pays du Sud, ni les demandes de règlement d'indemnités relatives aux préjudices et à la restauration des terres, territoires et moyens de subsistance des peuples autochtones perdus ou dégradés. Nous croyons que le changement climatique n'est pas une simple question environnementale. C'est le résultat d'un système économique injuste qui consiste à rechercher une croissance sans fin, en concentrant la richesse entre les mains de quelques-uns et en surexploitant la Nature jusqu'à mener à son effondrement.



▶ **6. Adopter, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones, un traité international établissant des obligations contraignantes à l'égard des sociétés transnationales et autres entreprises** pour le respect des droits de l'homme, qui devra inclure les droits des peuples autochtones et reconnaître pleinement les obligations de tous les États applicables aux peuples autochtones en vertu des instruments internationaux en vigueur.

▶ **7. Mettre en place des mécanismes et des législations pour garantir que le Consentement libre, informé et préalable (CLIP) soit appliqué afin de protéger les droits de propriété intellectuelle des autochtones, en respectant les dimensions spirituelles, sacrées et secrètes de leurs connaissances.** Les États doivent empêcher l'appropriation illégale et offensante des savoirs traditionnels. Les dispositions du CLIP doivent être appliquées dans le cadre de l'accès à ces savoirs et du partage des bénéfices générés.

▶ **8. Prendre des mesures contre le commerce illégal de la faune, du bois, des produits et des ressources forestières, des ressources génétiques, des espèces menacées et d'autres ressources biologiques.** Estimer l'application de la convention des Nations unies contre la corruption en considération des droits des peuples autochtones.

▶ **9. Reconnaître les actions issues de politiques d'entreprises ou gouvernementales résultant en la dégradation, la destruction ou la contamination ou l'empoisonnement toxique de l'environnement, des écosystèmes ou des habitats en tant qu'écocrime** contre l'intégrité territoriale de la Terre Mère – aussi appelé écocide. Cela doit accompagner l'initiative visant à les faire reconnaître comme crime international d'écocide dans les dispositions de la Cour pénale internationale.

▶ **10. Soutenir la mise en place de programmes et initiatives de coopération et de partenariat locaux, infra-nationaux, étatiques et internationaux, en excluant tout système reposant sur une logique de marché, pour protéger, conserver et restaurer les forêts natives et les autres écosystèmes du monde, à l'intérieur ou à proximité des terres et**

**territoires des peuples autochtones et avec leur participation pleine et effective.** Ces programmes doivent inclure des financements pour la démarcation et l'octroi de titres de propriété aux communautés indigènes dépendantes de la forêt, et inclure un suivi et une surveillance approuvés par les autochtones sur toutes les terres autochtones. L'autogestion et la pleine autodétermination des peuples autochtones sur la façon de prendre soin des forêts et de la biodiversité qu'ils protègent sont requis. Ces programmes devraient être évalués avec les peuples autochtones afin de pouvoir être reproduits dans d'autres régions forestières, en conjonction avec des mécanismes permettant le financement d'une mise en œuvre graduelle.

▶ **11. Sanctuariser de toute urgence la totalité des espaces forestiers primaires de la planète qui sont traditionnellement sous la garde des peuples autochtones,** puisque l'ONU a déjà reconnu que leur présence est un facteur garantissant la non détérioration de ces environnements inestimables. Les peuples autochtones doivent une fois pour toutes posséder et garder ces territoires, d'où ils ne peuvent être expulsés. L'Alliance souligne la nécessité de créer dès que possible, avec le soutien des États, un statut juridique international pour protéger efficacement ces écosystèmes vitaux de toute forme de prédation. Ces écosystèmes ne doivent ni être intégrés aux mécanismes du marché du carbone, qui quantifie et transforme en marchandise la Terre Mère, ni être labellisés pour servir à payer les services écosystémiques, les échanges de quotas carbone, la compensation carbone, la tarification du carbone, les mécanismes de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), le Mécanisme de Développement Propre (MDP), ou les mécanismes de compensation de la biodiversité et de financiarisation de la Nature, la transformant en « parts » à vendre sur les marchés financiers.





▶ **12. Protéger et assurer l'avenir des océans, de la biodiversité océanique, des espèces marines et des ressources océaniques.**

Si les océans meurent, nous mourons tous. Les peuples autochtones ont le droit d'établir des titres de propriété pour des océans, des fonds marins, des zones maritimes, des mers côtières et des glaces de mer en vertu du droit de la mer et du processus mis en place par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Ainsi, pour protéger et assurer l'avenir de l'océan et de la biodiversité océanique, il faut mettre en place les actions suivantes :

- cesser toutes les subventions des gouvernements du monde aux opérations de pêche industrielles ;
- interdire toutes les technologies de pêche industrialisées comme les super chalutiers, les palangres, les filets dérivants, les pêches à la senne, tous les filets et lignes mono-filament en plastique, etc. ;
- appliquer les réglementations internationales contre les opérations de pêche illégales ;
- interdire toutes les activités de chasse à la baleine, à l'unique exception de la chasse vivrière pratiquée par les peuples autochtones dans le but exclusif de garantir leur subsistance ;
- bannir tout forage en mer, l'exploration des combustibles fossiles et l'exploitation minière sous-marine ;
- encourager la diversité en favorisant la croissance démographique des poissons, des mammifères marins, des oiseaux de mer et de tous les autres organismes marins naturels ;
- mettre fin à l'alimentation par des farines de poisson (environ 40 % du poisson pêché) des animaux domestiques comme les porcs, les poulets, les saumons ;
- stopper le déversement de produits chimiques, de matières plastiques, de ruissellement agricole et de matières radioactives dans la mer ;

- mettre fin à la pollution acoustique causée par l'exploration du pétrole par sonar et par les systèmes d'armes soniques.

▶ **13. S'assurer de la protection et du respect des sites et espaces sacrés, dans le cadre de l'UNESCO, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones,** conformément au Consentement libre, informé et préalable (CLIP), dans le respect de leur diversité biologique et culturelle, ainsi que de leurs droits territoriaux et de gouvernance.

▶ **14. Bannir la construction de nouveaux grands barrages hydroélectriques.** Nous appelons à des réglementations internationales et nationales contraignantes pour réguler l'entretien des barrages hydroélectriques autorisés en activité. L'Alliance recommande également le démantèlement des grands barrages construits en violation du droit au CLIP des peuples autochtones et des populations affectées et de toutes les autres obligations en vigueur.

▶ **15. Reconnaître les droits des générations futures, notamment par l'adoption d'une Déclaration des Droits (et devoirs) de l'Humanité.** Ce texte visera à rappeler que la présente génération a le devoir de protéger le patrimoine légué par les générations passées, mais aussi de faire des choix qui engagent sa responsabilité envers les générations futures. Le texte établira quatre principes fondamentaux : le principe de responsabilité, d'équité et de solidarité entre les générations, le principe de la dignité humaine, le principe de continuité de l'existence de l'humanité, et enfin de la non-discrimination entre générations. Cela correspond à la vision indigène du monde qui est que toute décision doit être prise en pleine considération de son effet sur les générations futures de tous les peuples, de toute vie et de toute nature.

▶ **16. Reconnaître que l'eau est vivante, qu'elle a des droits et que ceux-ci doivent être protégés maintenant et pour les générations futures.**

L'eau est un esprit vivant, elle a le droit d'être traitée comme une entité écologique, avec son propre droit inhérent à l'existence, y compris les bassins versants et les écosystèmes aquatiques qui ont le droit d'être en bonne santé et propres. L'eau est à la fois eau de pluie, rivière, source de rivière, cours supérieur, glacier, glace, poche secrète, geyser, lac, courant, cascade, rive, affluent, estuaire, nappe souterraine, aquifère et bien d'autres formes encore. L'eau n'est pas une marchandise et les États doivent interdire sa privatisation. Toutes les espèces vivantes de la Terre Mère ont des droits inhérents à l'eau. En particulier, les peuples autochtones ont des droits inhérents à l'eau et aux cours d'eau pour la navigation, les usages coutumiers et culturels. Tous ont le droit d'avoir accès à un approvisionnement en eau suffisant et sans danger pour la consommation humaine, l'hygiène et la cuisine.

▶ **17. Reconnaître à l'échelle étatique et gouvernementale - et prendre des mesures contre - les atteintes aux femmes autochtones, puis trouver de nouveaux moyens de mettre fin à la violence liée au traitement imposé par la société dominante et à l'objectivation de la Terre Mère, et des femmes.**

L'humanité doit reconnaître l'importance des femmes autochtones en tant que gardiennes de la biodiversité. Les femmes ont la force et la résilience pour affronter les effets du changement climatique provoqué par l'espèce humaine et l'injustice environnementale. Les femmes autochtones et la Terre Mère subissent les conséquences

de ces effets, résultats d'une société capitaliste patriarcale. À travers les industries extractives, les femmes sont victimes d'abus domestiques et sexuels, de commerce sexuel et de prostitution, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, perturbant le maintien de familles et de communautés autochtones en bonne santé. Les femmes sont le « premier environnement », les nourrissons sont les premières victimes. Les femmes subissent les effets des produits chimiques toxiques qui affectent leur utérus, provoquant des avortements spontanés, la contamination par le lait maternel et des charges corporelles toxiques élevées causant des dommages aux générations futures. Des mécanismes de financement doivent être créés pour permettre aux femmes autochtones et à leurs communautés de se faire entendre aux niveaux local, national et international en tant que décideurs dans les domaines du climat, de l'énergie, de l'environnement et de la santé. Cette invisibilisation d'une partie de l'humanité tue littéralement les femmes autochtones, les enfants et les générations futures.

▶ **18. Protéger l'existence et respecter le choix des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire à accepter ou refuser tout contact.**

Les États doivent protéger leurs territoires et reconnaître les peuples autochtones déjà contactés par les sociétés nationales en tant que gardiens de l'autonomie et des droits de ces peuples. Les gouvernements et les individus doivent être tenus responsables des violations des droits et des dommages à l'encontre des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire.



# FÉDÉRER L'ACTION CITOYENNE AUTOUR D'UN PROJET INTERNATIONAL DE SANCTUARISATION DES FORÊTS



## ► POURQUOI UN PROJET DE SANCTUARISATION DES FORÊTS ?

Les forêts de notre Terre Mère abritent des millions de personnes, issues pour la plupart de peuples autochtones et de communautés traditionnelles. Ces peuples et populations protègent les forêts, car elles ont besoin d'elles pour survivre, maintenir leur mode de vie et leurs traditions ancestrales, de même que l'humanité dans son ensemble doit prendre soin des forêts pour assurer sa propre survie. Ce constat n'est pas récent, et pourtant les tentatives de protection et de conservation des forêts engagées par l'ONU et certains États se révèlent généralement inadéquates ou inadaptées. C'est le cas, par exemple, des programmes de compensation carbone, de leurs nombreuses déclinaisons et de la majeure partie des solutions prétendant « s'inspirer de la nature ».

## ► CONTENU ET PORTÉE DU PROJET À CONSTRUIRE

Élaboré avec des experts du monde entier, en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques, sociaux et culturels, notre projet de sanctuarisation des forêts concernera en priorité celles qui

sont traditionnellement occupées par des peuples indigènes et des communautés traditionnelles, comme celles riveraines des cours d'eau. Il visera à mettre en œuvre la proposition 11 de la Déclaration de l'Alliance des Gardiens et Enfants de la Terre Mère, adoptée à Brasilia en octobre 2017, qui appelle à créer, avec le soutien des États, « un statut juridique international pour protéger efficacement ces écosystèmes vitaux de toute forme de prédation », précisant que ce statut ne pourrait aller de pair avec des mécanismes induisant une financiarisation de la Nature. Ce nouveau statut doit favoriser la mise en œuvre de modèles innovants d'alerte, de protection et de pénalisation.

Pour consolider son projet et relever les défis de sa mise en application à l'échelle internationale, l'Alliance souhaite s'associer avec des experts internationaux transdisciplinaires. Une fois les travaux aboutis, l'Alliance veillera à recueillir une adhésion massive de la communauté internationale à travers la mobilisation de citoyens, personnalités et organisations du monde entier, afin d'être entendue par les gouvernements locaux, nationaux et les États membres de l'ONU.

Certains concepts défendus par notre *Déclaration des Gardiens et Enfants de la Terre Mère* seront également inclus dans la mise en œuvre du projet, tels que la reconnaissance et l'application dans les juridictions internationales des droits de la Nature, du crime d'écocide, des droits pour les générations futures, et celle des sites sacrés bio-culturels.

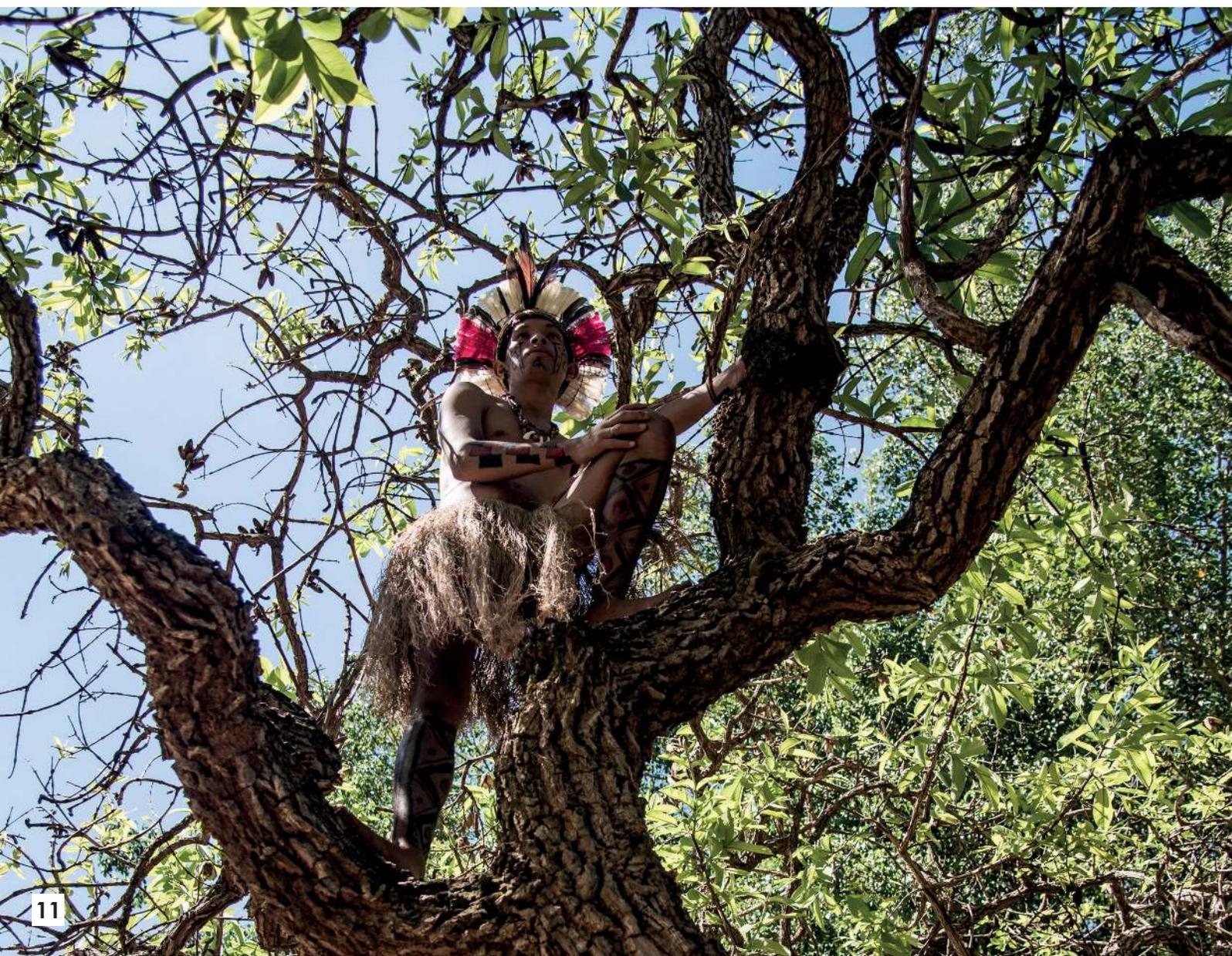
Protégés par leurs Gardiens de toute forme d'industrialisation, de pillage ou d'accaparement, restaurés avec leur coopération lorsqu'ils auront été fortement dégradés, les écosystèmes forestiers deviendront effectivement des sanctuaires pour les générations futures de l'humanité et de toute autre forme de vie.

## ▶ ACTIONS

Le projet se concrétisera par une série d'actions et d'initiatives à l'échelle internationale, telles que :

- l'élaboration et/ou la promotion de projets pilotes de conservation ou restauration des forêts sous la garde de peuples indigènes ou communautés traditionnelles ;
- l'ouverture d'un dialogue devant mener à des négociations avec les gouvernements les plus concernés ;
- l'élaboration de plaidoyers avec l'aide des Nations unies ;
- la mise en place, à l'échelle internationale, de stratégies de promotion et de communication à l'intention de la société civile et des médias.

Pour intégrer le groupe d'experts du projet de Sanctuarisation des forêts, écrivez à [info@allianceofguardians.org](mailto:info@allianceofguardians.org)



# CHRONOLOGIE



12

## 2013

### **Juillet - Metuktire, Brésil**

Dans son village de Metuktire, au cœur de l'Amazonie brésilienne, le cacique (chef) Raoni Metuktire sollicite Gert-Peter Bruch, fondateur de Planète Amazone, pour l'aider à rassembler des représentants indigènes du monde entier dans le but d'établir une déclaration commune à destination des dirigeants.

### **Octobre - Brasilia, Brésil**

Premières discussions sur le projet avec plusieurs chefs indigènes (dont Paulinho Paiakan et Pirakuman Yawalapiti) pendant la mobilisation marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Constitution du pays, au moment où le droit constitutionnel des indigènes à la démarcation de leurs terres se trouve menacé par un projet de loi (PEC 215).

## 2014

### **Juin - Brésil, France, Monaco, Angleterre, Norvège**

Lors de la tournée *SOS Amazônia Tour*, le projet d'une grande Alliance mondiale des peuples indigènes est présenté par le cacique Raoni et Planète Amazone à de nombreuses personnalités, dont le président de l'Assemblée nationale française, le prince de Monaco,

le prince Charles, le roi de Norvège, l'ancien Premier ministre français Michel Rocard et des représentants du peuple Sami.

## 2015

### **Avril - Brasilia, Brésil**

Avec le cacique Raoni, les chefs indigènes traditionnels Davi Yanomami, Aritana Yawalapiti, Pirakuman Yawalapiti, Afukaka Kuikuro et Tabata Kuikuro signent un appel mondial à rejoindre l'Alliance des Gardiens de Mère Nature lors de la COP 21.

### **Juillet - Paris, France**

Au Sommet des consciences pour le climat, la leader indigène Valdelice Veron, du peuple Guarani-Kaiôwa, appelle à la reconnaissance du crime d'écocide et à rejoindre l'Alliance des Gardiens de Mère Nature.

### **Novembre/décembre - Paris, France**

Lancement international de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature à l'occasion de la COP 21 (30 novembre – 12 décembre).

Le 28 novembre, au Théâtre de la Reine Blanche, à Paris, une soixantaine de représentants autochtones (dont Mindahi Bastida et Tom Goldtooth),

d'environnementalistes et de représentants d'organisations venus du monde entier, se réunissent en Assemblée Constitutive de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature sur l'invitation du cacique Raoni Metuktire et de Planète Amazone.

Les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, tenue du Sommet de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature présidé par le cacique Raoni. Le 2 également, une délégation de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature remet au Président François Hollande les 17 premières propositions de l'Alliance.

## 2016

### Juin - Internet

En réponse à un nouvel appel du cacique Raoni, Planète Amazone mobilise les artistes français Pierre Richard, Bernard Lavilliers et Hugues Aufray, ainsi que Paul Watson et Nicolas Hulot, pour récolter des fonds afin de permettre la tenue au Brésil d'une Grande Assemblée de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature. Sept missions préparatoires sont nécessaires pour mobiliser des participants dans le monde entier et trouver des partenaires.

## 2017

### Avril - Brasilia, Brésil

La prochaine Grande Assemblée de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature est annoncée lors du Campement Terre Libre, organisé par l'APIB. Des représentants indigènes de toutes les régions sont invités à participer.

### Octobre - Luisiana, Brésil

Du 11 au 16, se tient la première Grande Assemblée internationale de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature, à Luisiana (en périphérie de Brasilia). Pendant une semaine, près de 200 représentants autochtones du monde entier et des personnalités engagées dans la préservation de l'environnement débattent de sujets d'importance mondiale pour l'avenir de l'humanité : climat, biodiversité, environnement, énergie, technologie, conflits, droits humains, droits de la nature, etc. Près de 80 peuples (Kayapo, Mascã, Maori, Otomi, Sami, Dayak, Yanomami, Navajo, Mapuche, Ashaninka, Sarayaku, Papou, Kanak, etc.) venus de 25 pays et 5 continents, sont représentés. Ensemble, s'inspirant des défis relevés par les peuples autochtones sur leurs territoires traditionnels menacés et de leur faculté de résilience – qu'ils soient forestiers, insulaires, arctiques, qu'ils vivent dans le désert, dans les steppes, dans les montagnes – ils rédigent et adoptent la *Déclaration des Gardiens et Enfants de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature*, à partir de laquelle

l'Alliance développera des stratégies et projets inspirants, proposant à l'humanité des solutions de conservation et de restauration des environnements naturels et des modèles de développement non prédateurs, pour préserver le climat, la biodiversité et la paix au bénéfice des générations futures.



### Novembre - Bonn, Allemagne

Participation de l'Alliance à la COP 23. Rencontre avec le Président Emmanuel Macron.

## 2018

### Mai - Paris, France

Dix délégués internationaux de l'Alliance présentent la *Déclaration des Gardiens et Enfants de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature* au public, aux médias et aux politiques.

### Juin - Territoire Nisqually, États-Unis

Participation de l'Alliance à la conférence Terre Mère en territoire autochtone, devant des représentants indigènes et des alliés du monde entier.

### Août - Fontainebleau, France

Participation, les 30 et 31 à Fontainebleau, au colloque des 70 ans de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

### Août - Vatican

Le 14, Mindahi Bastida (peuple Otomi, Mexique), membre du Comité exécutif de l'Alliance, remet la *Déclaration* au Pape François, au Vatican.

### Septembre - Quito, Équateur

Les 27 et 28, participation au Symposium international sur les droits de la nature organisé par la GARN (Global Alliance for the Rights of Nature).

### Décembre - Katowice, Pologne

Du 1<sup>er</sup> au 10, participation à la COP 24.

## 2019

### Avril - France et pays francophones

Le 10, parution d'une tribune de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature dans le journal *Le Monde*, intitulée *Appel des peuples indigènes : « Depuis l'élection de Jair Bolsonaro, nous vivons les prémices d'une apocalypse »*.

Du 5 au 20, tournée en France de la cacique Tanoné, du peuple Kariri Xocó (Brésil), en tant que déléguée de l'Alliance.

### Mai - monde entier

Participation à l'appel en six langues lancé par des centaines d'organisations issues de la société civile du monde entier, *Les fausses promesses de l'hydroélectricité : comment les barrages échouent à remplir les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et ceux du développement durable des Nations unies*.



14

### Octobre - Paris, France

Les 23 et 24, colloque au bénéfice de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature *Urgence planétaire climat/biodiversité : rebâtir avec les peuples autochtones pour sortir de l'impasse*. Action d'Extinction Rebellion en faveur de l'Alliance, place des Invalides, pour demander à la France de ratifier la Convention 169 de l'OIT, reconnaissant les peuples autochtones et leur droit à la Consultation libre, préalable et éclairée (CLIP).

### Décembre - Madrid, Espagne

Participation de l'Alliance à la COP 25.

## 2021

### Février - États-Unis, France

Participation de l'Alliance à *Protégeons l'Amazonie*, un programme documentaire de la chaîne EarthX en quatre épisodes, diffusé en live puis rendu disponible en replay. Avec également la participation de Jane Goodall, Paul Watson, David Suzuki, la Princesse Esmeralda de Belgique, Nicolas Hulot, etc.

### Mars - Europe

Lancement sur Change.org de la pétition *Le sort de l'Amazonie est lié au nôtre : l'Europe doit agir immédiatement*, associant des délégués indigènes de l'Alliance au Brésil, des représentants des mouvements de la jeunesse engagés pour le climat et une centaine d'organisations de la société civile.

### Septembre - Marseille, France

Participation au Congrès mondial de la nature de l'UICN. Organisation d'un cycle de conférences intitulé *Comment combattre le colonialisme vert*, à l'école d'ingénieurs Centrale Marseille.

Collaborations avec la Chaire Normandie pour la Paix.

### Septembre - Bruxelles & Pepinster, Belgique

Création d'une coalition associant représentants indigènes de l'Alliance, parlementaires et organisations de la société civile.

Rencontre avec les affectés de la catastrophe climatique de Pepinster avec Youth for Climate – Belgique et la Princesse Esmeralda.

### Septembre - France

Tournée en France et participation au Forum mondial Normandie pour la Paix.

### Octobre/novembre - Glasgow, Écosse

Participation à la COP 26.

Collaboration avec Stop Ecocide International, International Rivers et bien d'autres partenaires.

## 2022

### Juin - Suède

Participation de l'Alliance à la réunion internationale convoquée par l'Assemblée générale des Nations unies Stockholm+50, en collaboration avec Stop Ecocide International et Planète Amazone.



**Crédits photos et légendes :** **1** - Cacique Ninawa © Gert-Peter Bruch ; **2** - De gauche à droite : Tom Goldtooth, Gert-Peter Bruch et Mindahi Bastida, tous trois membres du Comité exécutif de l'Alliance, présentent la Déclaration à la 17<sup>e</sup> Protecting Mother Earth Conference dans le territoire indigène Nisqually, USA, le 30 juin 2018 © Planète Amazone/Mathieu Bonnet ; **3** - Mindahi Bastida (Peuple Otomi, Mexique), cofondateur et membre du Comité exécutif de l'Alliance, remet la Déclaration au Pape François, Vatican, le 14 août 2018 © Vatican News ; **4** - De gauche à droite : Magdalene Kaitai (peuple Maasai, Kenya), Vital Bambanze (communauté Batwa, Burundi) et Albachir Aboubacar (peuple Touareg, Niger) pendant la Grande Assemblée de l'Alliance à Brasilia © Mídia Ninja ; **5** - Présentation de la Déclaration de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature, Brasilia, le 16 octobre 2017 © Planète Amazone/Coline Nageli ; **6** - Le cacique Raoni Metuktire (peuple Kayapó, Brésil) allumant un brasier pendant la cérémonie d'ouverture de la Grande Assemblée de l'Alliance à Brasilia, octobre 2017 © Mídia Ninja ; **7** - Mindahi Bastida et Mirian Cisneros en Belgique, dans le village de Pepinster, ravagé par un désastre climatique, septembre 2021 © Johanna de Tessières ; **8** - la cacique Tanoné (peuple Kariri-Xocó, Brésil) pendant la Grande Assemblée, Brasilia © Planète Amazone/Yvain Bois ; **9** - Photo finale de la Grande Assemblée à Brasilia, le 15 octobre 2017 © Mídia Ninja ; **10** - Machi Jorge (peuple Mapuche, Chili) pendant la cérémonie d'ouverture de la Grande Assemblée à Brasilia, octobre 2017 © Alexander Arbachakov ; **11** - Représentant du peuple Pataxo (Brésil), pendant la Grande Assemblée à Brasilia © Mídia Ninja ; **12** - Humberto Piaguaje, Roberto Borero, le cacique Raoni, François Paulette et Kanato Yawalapiti au sommet de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature, Paris, décembre 2015 © Planète Amazone ; **13** - L'acteur français Pierre Richard et le chanteur français Bernard Lavilliers autour de Gert-Peter Bruch en marge de la réalisation d'une vidéo au profit de la Grande Assemblée de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature, Paris, septembre 2017 © Planète Amazone ; **14** - De gauche à droite : Gert-Peter Bruch, Sofia Benavente, Tom Goldtooth, Sarah Price, Mindahi Bastida, SAR la Princesse Esmeralda de Belgique et Adelaïde Charlier, École Centrale Marseille, septembre 2021 © Planète Amazone ; **15** - Membres initiateurs de l'Alliance, de gauche à droite : les caciques Afukaka Kuikuro et Aritana Yawalapiti, Gert-Peter Bruch, les caciques Raoni Metuktire et Davi Kopenawa © Planète Amazone/Yvain Bois ; **16** - De gauche à droite : Juan Gil Garavito (peuple Kogi, Colombie), Yaku Viteri Gualinga (peuple Sarayaku, Équateur), Mindahi Bastida (peuple Otomi, Mexique), Antonella Calle (collectif Yasunidos, Équateur), et Humberto Piaguaje (peuple Secoya, Équateur) © Mídia Ninja ; **17** - De gauche à droite : David Doucerain (France), Marishōri Samaniro (peuple Ashaninka, Pérou), Ninawa Huni Kú (peuple Huni Kú, Brésil), Ito Waia (peuple Kanak de Nouvelle-Calédonie, France), Apollinaire Oussou Lio (communauté Tolinou, Bénin) et Gert-Peter Bruch (France) pendant l'événement *L'appel des Gardiens de la Terre* à la Fondation GoodPlanet, Paris, France, mai 2018 © Anne Laquerrière. **Autres crédits :** © Ito Waia, © Planète Amazone/Gert-Peter Bruch, © Michel Candel, © Orbis Panama, © CIAT - Amazon 14 (Flickr).

**Réalisation :** © Planète Amazone 2022 – **Direction artistique :** Elisa Lewis Artwork – **Retouches :** Pauline Féron, Agathe Houndete.

**Remerciements :** Planète Amazone, Environmental Indigenous Network, Center for Earth Ethics, Emayian Organization, Grabe Bénin, SAR La Princesse Esmeralda de Belgique, Stop Ecocide International, Tatiana Civet, Michèle Segaud, Mathieu Bonnet, Elen Ture, Virgil Prudhomme, Pierre Richard, Bernard Lavilliers et tous les membres de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature, Flourishing Diversity, Synchronicity Earth, Jiboiana, Michèle Rivasi, Raphaël Glucksmann, Rob Harding.





17



**REJOIGNEZ L'ALLIANCE**  
[com@allianceofguardians.org](mailto:com@allianceofguardians.org)  
[allianceofguardians.org](http://allianceofguardians.org)